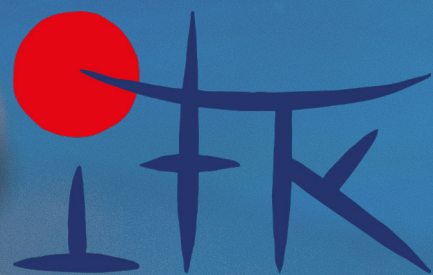


氣
之
道



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES



INSTITUT FRANÇAIS DU KINOMICHI

Kinomichi Actu n°3

mai 2022

Sommaire

p3 - Mot d'introduction

p4 - Entretien avec Lucien Forni, vice-président

p9 - Des nouvelles sur le front des diplômes d'enseignant



Dans le deuxième bulletin nous avons initié notre présentation des membres fondateurs de la KIIA et de l'IFK par une interview de notre président Hubert Thomas.

C'est avec notre vice-président de l'IFK que nous vous invitons dans cette troisième édition.

Nous pouvons tous témoigner de l'estime que portait notre maître Masamichi Noro à Lucien Forni qu'il se plaisait à appeler sans ironie « Dictionnaire » ou Monsieur Forni attestant par-là de sa mémoire sans faille, non seulement de la technique, mais aussi de l'esprit et de la tradition.

Ainsi, Maître Masamichi Noro lui a confié le rôle de Maître de cérémonie pour la remise de Hakama à laquelle il accordait une très grande importance. Maître Masamichi Noro a élaboré une nomenclature. Il l'a aussi convié avec les membres du Conseil Supérieur du Kinomichi Hubert Thomas, Jean-Pierre Cortier et Christian Bleyer à être garant de celle-ci car elle constitue la base fondamentale de notre art. La constitution d'une pyramide de groupes, basée sur l'ancienneté plus que sur les capacités techniques, a été parmi

les références qui ont servi à mettre en place les grades Dan d'Etat.

Son parcours dans les arts martiaux et son engagement ont été marqués par des récompenses que sa modestie oblige à passer sous silence. Il a reçu ainsi de la part du ministère de la jeunesse et des sports la médaille de bronze, de la part de la Fédération Française de Judo le diplôme de compagnon croix d'argent, mérite des ceintures noires et de notre Fédération la FFAAA, la médaille d'or. Invité par Maître Noro à devenir Vice-président de la KIIA, il poursuit à présent sa mission avec une détermination sans faille à l'Institut Français du Kinomichi.

Patrick Loterman
Comité directeur
4ème dan UFA, Brevet fédéral

氣
之
道

Page
3

Entretien avec Lucien Forni, vice-président

- Lucien puis-je t'inviter à te présenter et évoquer ton long parcours dans les arts martiaux ?

Je pratique les arts martiaux depuis plus de 60 ans.

J'ai débuté par la pratique du judo en 1958. A partir de 1961, je pratiquais régulièrement et parallèlement le judo et l'aïkido.

En 1965, j'ai rencontré Maître Noro lors d'une de ses interventions au Judo Club d'Enghien.

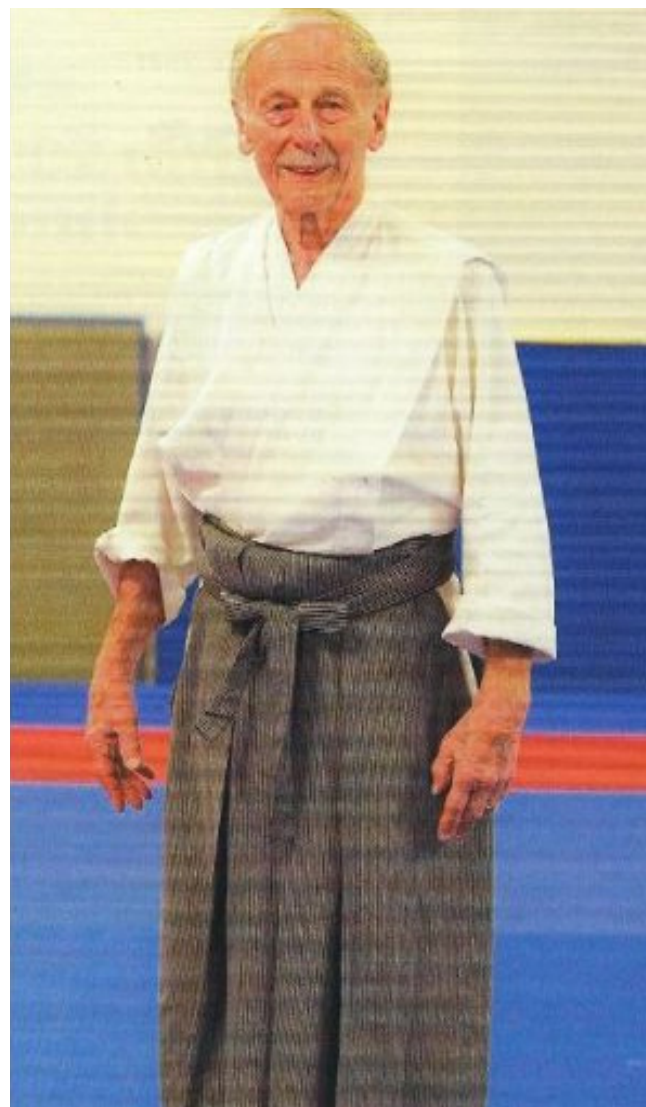
En 1974, je me suis consacré à l'aïkido puis au kinomichi en 1979 pour suivre pleinement l'enseignement de Maître Masamichi Noro, jusqu'à son décès en 2013.

Cela fait maintenant 48 ans que j'enseigne.

En 1978, j'ai été nommé Instructeur d'aïkido par Maître Noro Masamichi, qui m'a confié des cours au sein de l'Aïkikai de Paris qui deviendra plus tard le Centre International Noro Kinomichi.

En 1992, Maître Noro Masamichi m'a nommé Renshi au sein du Centre International Noro Kinomichi.

Pour moi, il est aussi important de pratiquer que d'enseigner, c'est pourquoi au dojo d'Enghien je participe aux cours dispensés par les enseignants que j'ai formé,



ce qui me permet de rester aux plus proches de mes élèves.

Toutes ces années, je me suis efforcé d'être présent sur les tatamis afin de partager la pratique du kinomichi, seules des circonstances graves peuvent m'en éloigner.

Il me semble important de participer à des stages pluridisciplinaires, comme ce fut le cas par exemple au Japon, ce qui me permet d'éveiller ma curiosité et d'enrichir ma pratique avec des sensations différentes.

- Quel est ton rôle de vice-président et les différentes tâches qui te sont imparties ?

En juillet 2019, les clubs de kinomichi affiliés à la FFAAA se sont regroupés en organisme national désigné Institut Français du Kinomichi (IFK) j'en ai été Vice-Président.

Ceci me place, avec le président, la secrétaire et le trésorier comme membre du bureau directeur de l'IFK.

Ma mission est de réfléchir avec les membres du bureau et du comité directeur sur les orientations qui permettent de contribuer au développement du kinomichi.

Sous l'autorité du président de l'IFK, et avec l'aide de la secrétaire, je participe à tous les travaux administratifs entre autres :

- Suivi des licenciés, des adhésions club auprès de la FFAAA,
- Préparation des dossiers pour les évaluations de passage de grades, de passage de brevet fédéraux,
- Préparation des réunions de comité directeur et assemblées générales,

D'une manière générale, toutes les informations, les échanges entre les membres des commissions font l'objet de copie à l'adresse mail de l'IFK,

que je consulte pratiquement tous les jours afin de rester au plus près des besoins de toutes et tous.

- Quel est le sens du Hakama, et les devoirs qui incombent à celui qui accepte de le recevoir ?

Maître Noro m'a confié il y a de nombreuses années le rôle de Maître de cérémonie pour organiser à Paris, les cérémonies au cours desquelles il remettait lui-même le Hakama aux pratiquants.

L'enseignant décerne le Hakama quand il considère que l'élève a prouvé par sa pratique, la valeur et la sincérité de son engagement, ce n'est pas une indication de grade.

Si porter le Hakama est une source de joie dans le développement personnel du pratiquant, ce dernier a aussi des devoirs. Il se voit, en fait, confier une véritable charge : veiller au respect des règles de la discipline, participer à son développement :

- Avoir des contacts réguliers avec sa section
- Participer aux remises de Hakama, chaque année afin d'accueillir les nouveaux promus et favoriser les échanges entre Hakama.
- Pratiquer régulièrement et se remettre à niveau régulièrement lors des stages de formation proposés par l'IFK.

- Maître Masamichi Noro se considérait comme un artiste et comme tel s'autorisait en tant que créateur des « repentirs » et parfois des attitudes paradoxales. Ainsi nous avons pu l'entendre exprimer son grand scepticisme à l'égard des grades Dan dans le Kinomichi. Il a établi une progression marquée par des symboles et des cérémonies. Peux-tu nous en dire quelque chose toi qui a été l'un des participants à la création des groupes ?

J'ai moi-même été envoyé par Maître Noro pour passer un premier Dan d'aïkido à la fédération Française d'Aïkido en 1976, à cette époque, il nous y encourageait même. Avec le kinomichi, il a mis en place une progression différente en fonction de l'évolution du pratiquant : D'abord un « mon » fleur de lotus sur le dos de la veste puis la nomination « Hakama stagiaire », enfin la nomination « Hakama régulier ».

Ces étapes étaient, et sont toujours l'occasion de cérémonies officielles. Maître Noro savait que sans accès aux grades Dan la progression en place dans le kinomichi ne permettait pas aux enseignants de prétendre à l'obtention de diplômes fédéraux et d'état.

En 2012, les grades Dan en France étant d'Etat et régi par la loi, il a souhaité dans un premier temps mettre en place des groupes en fonction surtout de l'ancienneté des enseignants et de leur implication. Il s'est appuyé pour cela sur les titres qu'il avait décerné aux enseignants jusqu'en 1996.

La possibilité d'obtenir des grades a été réalisée en 2018 et les membres du Conseil Supérieur du Kinomichi ont pu régulariser la situation de chacune et chacun jusqu'au 4ème Dan UFA.



- Pendant des années nous avons souvent entendu notre maître se démarquer des arts martiaux. Il s'est illustré dans ce sens jusqu'à éditer une affiche présentant le Kinomichi comme « anti art martial » et encore une fois dans ses dernières années il l'a fortement regretté disant que cela avait été une énorme bêtise : « Je n'ai jamais rien pratiqué d'autre que l'Aïkido ; je n'ai jamais eu qu'un seul maître O sensei Morihei Ueshiba ; je n'ai jamais trahi mon maître et je ne connais rien d'autre que l'Aïkido ».

Pour avoir été proche de Maître Noro, je dirais que ces changements étaient le reflet de son état d'esprit du moment.

J'interprète ce message « anti art martial » comme une nécessité, à cette époque en 1981, de communiquer et de faire connaître le Kinomichi qui n'existait que depuis fin 1979. L'objectif a d'ailleurs été atteint car la salle Pleyel à Paris où a eu lieu l'événement était pleine.

Maître Noro a créé le kinomichi sur les bases de l'Aïkido et je l'ai toujours entendu parler de O Sensei Morihei Ueshiba dont le portrait était dans tous ses dojos. Souvent il faisait un parallèle entre les deux disciplines. Il simulait une pyramide avec ses mains et évoquait la possibilité que

kinomichi et aïkido se rencontrent au sommet, ce vers quoi nous tendons de plus en plus en 2022, chacun gardant son identité.

- L'IFK peut maintenant assurer l'avenir des pratiquants en toute indépendance. Ceux qui le souhaitent peuvent enseigner en toute légalité avec entre autres la possibilité de passer les évaluations pour l'obtention du brevet fédéral ; rappelons que tu fais partie des jurys d'évaluation pour l'accès à ce diplôme.

Maître Noro nommait les enseignants et leur demandait de suivre un parcours exigeant avec obligation de participer aux stages enseignants pour les instructeurs tout au long de leur vie etc... Concernant les cours hebdomadaires des initiations 4, je me souviens qu'il notait les absences, nous demandant de ne plus venir au-delà de trois absences.

Peux-tu nous rappeler les grandes lignes de ces exigences ?

Je suis jury d'évaluation pour les passages de Brevet Fédéral en qualité de membre du Conseil Supérieur du Kinomichi CSK. Maître Noro avait souhaité la création de cet organe avec, à ses côtés, la présence de ses plus proches et plus anciens instructeurs.

C'est une fonction non électorale pour laquelle il m'a nommé contrairement à la fonction de vice-président pour laquelle j'ai été élu 7ème Dan de l'UFA et diplômé supérieur d'état, j'assume cette fonction avec Hubert Thomas, Jean Pierre Cortier et Christian Bleyer.

Pour enseigner, Maître Noro demandait aux pratiquants d'être titulaires d'un diplôme de formation aux premiers secours et du tronc commun du brevet d'état d'éducateur sportif 1er degré à tous ceux qui n'avaient pas de monitorat d'aïkido ou de diplômes équivalents. Ceci lui permettait de s'assurer que les futurs enseignants avaient un minimum de connaissances institutionnelles, anatomiques et pédagogiques pour ouvrir un groupe de pratique et de rester au plus proche du programme du brevet fédéral qu'il espérait voir mettre en place.

A cela s'ajoutait l'obligation de participer aux stages réservés aux enseignants qu'il dispensait à raison d'une journée en janvier et d'une semaine en été.

Concernant les cours hebdomadaires au-delà de l'initiation 3, il était impératif de s'inscrire au début de chaque trimestre, l'appel était fait au début de chaque cours.

Dans ces deux cas, Maître Noro n'appréciait guère les absences qu'il

souhaitait voir justifiées. Il en faisait publiquement la remarque aux intéressés, leur signifiant qu'ils ne respectaient pas leur engagement.

- Pour terminer, comment vois-tu l'avenir du Kinomichi ?

Des moyens tels que diplômes et grades ont été mis en place ces dernières années pour asseoir le kinomichi au sein d'un système fédéral, sans renier les structures mises en place par Maître Noro « hakama stagiaire », « Hakama régulier » ...

Chacun peut suivre le chemin qu'il souhaite en respectant les différentes sensibilités. Cependant, il me semble qu'il est important de faire évoluer la technique bien au-delà des initiations de base et un des challenges qui se pose actuellement est de sensibiliser un public plus jeune qui pourra prendre la relève.

L'avenir du kinomichi est entre nos mains à toutes et tous dans le respect de l'engagement des personnes : pratiquants, enseignants, dirigeants...

Personnellement, je continuerai à œuvrer pour transmettre ce que j'ai reçu et perçu des années passées auprès de Maître Noro

**Propos recueillis par
Patrick Loterman**

Des nouvelles sur le front des diplômes d'enseignant

Depuis 2020, des enseignants ont passé avec succès des évaluations pour l'obtention de diplômes fédéraux et d'Etat.

La première session d'évaluation au brevet fédéral a été organisée par l'IFK le 19 mars 2022.

Les 11 candidats suivants ont été admis :

Jean Pierre Ancèle, Sophie Derathé, Olivier Desouches, Laurence Fusilier, Alain Marc, Jean Baptiste Nataf, Jean Louis Perrod, Gilles Poirot, Gaëlle Roche, Anita Spiner, Michel Verdel.

Les membres du Conseil Supérieur du Kinomichi, du Comité Technique et du Comité Directeur, adressent leurs sincères félicitations aux nouveaux promus.

A noter aussi, le passage en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour l'obtention de diplômes d'état avec présentation d'un dossier et passage d'une épreuve orale devant un jury :

- Pour le CQP, Certificat de Qualification Professionnel, mention Arts Martiaux :

2020: Pascal Elouard

2021: Manuel Auffret et Jérôme Dermay, - Pour le DEJEPS, Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, aikido, aikibudo et disciplines associées :

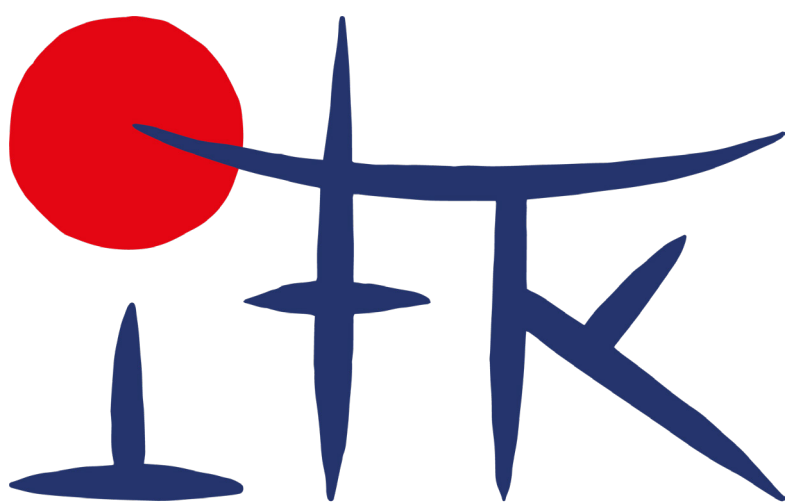
2020: Jean Pierre Cortier, Lucien Forni, Françoise Paumard, Françoise Weidmann, Hubert Thomas

2021: Catherine Auffret

- Pour le DESJEPS, Diplôme Supérieur d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, mention aikido aikibudo et disciplines associées :

2021: Jean Pierre Cortier, Lucien Forni, Hubert Thomas.

**Le comité directeur de l'IFK,
Le Président
Hubert THOMAS**



INSTITUT FRANÇAIS DU **KINOMICHI**